

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition, à huis clos, de M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros, directeur du renseignement militaire, sur le projet de loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030.

Jeudi

13 avril 2023

Séance de 16 heures

Compte rendu n° 67

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence
de M. Thomas
Gassilloud,**
président



La séance est ouverte à seize heures vingt.

M. le président Thomas Gassilloud. Nous recevons M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros, directeur du renseignement militaire (DRM) depuis avril 2022.

Avec cette audition, nous achevons le cycle consacré aux services du premier cercle dépendant du ministère des armées.

Général, nous sommes ravis de vous accueillir. Saint-cyrien, vous êtes passé par l'École d'application de l'arme blindée cavalerie de Saumur. Vous avez effectué la première partie de votre carrière parmi les parachutistes, servant notamment en Bosnie, au Rwanda, au Tchad, en République centrafricaine ainsi qu'en Afghanistan. Vos derniers postes vous ont amené à commander la 11^e brigade parachutiste à Toulouse, puis la mission de l'Union européenne en RCA.

À la tête de la DRM, vous avez de nombreux défis à relever : le recrutement et la fidélisation du personnel, comme souvent dans l'armée ; la coordination de la fonction interarmées du renseignement et les échanges avec les autres services de renseignement ; la réorganisation interne de la direction et l'amélioration de l'exploitation des données du renseignement militaire. Dans la mesure où les capteurs sont de plus en plus précis et nombreux, vous avez une avalanche de données à traiter pour trouver l'information pertinente.

Lors de ses vœux aux armées, le Président de la République a annoncé un doublement des crédits consacrés à la DRM. Vous reviendrez sans doute sur la manière dont vous envisagez d'utiliser ces crédits.

Sur l'ensemble de ces sujets et tous ceux que vous souhaiteriez aborder, nous serions ravis d'avoir votre analyse.

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros, directeur du renseignement militaire. Voilà un an, jour pour jour, que j'ai pris mes fonctions. La DRM agit à la fois pour le chef d'état-major des armées, au niveau stratégique, et au profit des forces en opération, au niveau tactique. Cette dualité est une singularité de la DRM par rapport aux autres services de renseignement. Elle joue un rôle de coordination de la fonction renseignement entre toutes les unités de renseignement des armées.

Nous produisons du renseignement d'intérêt militaire, c'est-à-dire une compréhension des capacités militaires des compétiteurs et groupes armés susceptibles de nuire à nos intérêts ou à nos forces. Ma mission est de réduire le niveau d'incertitude.

J'agis simultanément dans trois espaces-temps différents : le temps long, qui est celui de l'anticipation, de six à vingt-quatre mois – au-delà, c'est de la prospective, pas du renseignement ; le temps moyen, qui est celui de la décision, au cours duquel le chef d'état-major des armées pose les options stratégiques en conseil de défense ; le temps court, qui est celui de l'action, à savoir l'appui aux forces armées en opération.

Parmi les défis auxquels est confronté le renseignement militaire, il y a tout d'abord le fait que le renseignement est un domaine infini, tandis que, par principe, les moyens dont nous disposons sont finis. Ce défi est propre à tous les services de renseignement. Il s'agit donc avant tout de prioriser, c'est-à-dire de renoncer.

Le deuxième défi consiste à trouver l'équilibre entre les données recueillies et les données exploitées. Or on observe un écart croissant entre les deux.

Le troisième défi réside dans l'illusion de la transparence, qui consiste à croire que tout existe en sources ouvertes et que tout renseignement est susceptible d'être déclassifié.

Plus globalement, on constate un élargissement du champ d'action du renseignement d'intérêt militaire, dans tous les milieux – terre, air, mer, espace et cyberspace – et la nécessité impérieuse de s'adapter au contexte stratégique. C'est ce qu'a fait la DRM il y a deux ans, soit bien avant le 24 février 2022, pour identifier la montée en puissance du dispositif russe autour de l'Ukraine.

Ma priorité, en matière de recherche – non seulement pour la DRM mais aussi pour l'ensemble de la fonction interarmées du renseignement que je coordonne –, est de contribuer à la capacité d'action de la force de dissuasion en fournissant des renseignements sur les forces nucléaires adverses.

S'agissant de la zone européenne, la guerre en Ukraine est la priorité. À cet égard, on constate une guerre d'usure s'inscrivant dans la durée. Cela nécessite de mesurer de façon aussi précise que possible les capacités de régénération de chacun des belligérants et l'évolution du rapport de forces entre les deux. Cette crise a des effets dominos dans d'autres parties du monde, peut-être moins visibles mais tout aussi réels – je pense à la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui a retrouvé de la vigueur.

L'Afrique, pour autant, n'est pas sortie du spectre de notre intérêt. Plusieurs compétiteurs y font preuve d'un entrisme croissant, notamment la Russie et la Chine, chacune de façon différente. La menace terroriste n'a pas disparu ; elle continue même à s'étendre vers le golfe de Guinée. La fragilité de certains États africains est une réalité. Cette situation est liée notamment aux trafics qui s'entremêlent – trafics de migrants, de drogue et d'armes – ainsi qu'à des fragilités intrinsèques.

Dans la zone du Moyen-Orient, la menace terroriste est contenue, mais la vigilance est nécessaire sur le moyen terme. La situation fait l'objet d'une recomposition très rapide. La versatilité est telle que cette recomposition est probablement le prélude d'autres recompositions. L'Iran et la Syrie, en particulier, redeviennent des partenaires fréquentables pour de nombreux pays de la région.

En Asie, nous suivons la montée en puissance des capacités militaires chinoises et ses conséquences sur nos intérêts, notamment dans l'océan Indien.

De façon plus marginale, nous contribuons de façon indirecte à la sûreté du territoire national : si je n'ai pas compétence pour renseigner ou organiser des manœuvres de recherche de renseignement sur le territoire national, j'y contribue en partageant avec les autres services le renseignement que je détiens et qui pourrait être utile sur le territoire national.

Les menaces s'ajoutent les unes aux autres, car peu disparaissent. Elles nécessitent que nous travaillions sur le temps long pour être en mesure d'apporter des réponses sur le temps court. La nécessité absolue pour nous est de capitaliser sur le renseignement recueilli, de façon à être efficaces.

Pour mener toutes ces actions, je bénéficie d'un écosystème un peu particulier par rapport aux autres services du premier cercle. Mes ressources sont imbriquées dans les programmes budgétaires 178, 146 et 212. Je dispose d'un petit budget opérationnel de programme (BOP), qui constitue le budget de la DRM et correspond à 5 % environ de ce qui me permet de produire du renseignement. Je fonctionne donc grâce aux armées qui acquièrent pour moi des capteurs, les mettent en œuvre selon les orientations que je donne et me fournissent des ressources humaines. Cette imbrication présente à la fois des avantages et des inconvénients, mais pour rien au monde je ne voudrais m'en affranchir, car elle est cohérente avec la mission d'appui aux opérations qui constitue le cœur de mon métier.

Le projet de LPM 2024-2030 contient des mesures fortes en matière de renseignement, avec une augmentation de 60 % des crédits alloués à cette activité et un doublement du budget de la DRM sur la période. La dynamique nous est donc favorable. Qui plus est, elle s'inscrit dans un calendrier pluri-LPM, puisque la loi en vigueur avait déjà amorcé un effort en matière de renseignement.

Indépendamment du patch renseignement, qui bénéficie d'une augmentation substantielle de ses ressources, à hauteur de 5 milliards d'euros, je profite de l'augmentation d'autres entités et périmètres budgétaires, notamment celle du patch espace, dont je suis l'un des principaux clients.

Pour l'édification de la LPM, ma priorité est de garantir la cohérence du dispositif de renseignement – c'est ce que j'ai demandé à mes troupes dans les travaux préparatoires.

Cohérence, tout d'abord, entre les différents types de renseignement, quelle que soit leur origine – image, électromagnétique, humaine ou cyber. C'est bien l'accumulation des différents types de renseignement et leur confrontation qui me permettent de produire des appréciations de situation avec un niveau d'incertitude limité. Si je n'ai que des images ou que du renseignement d'origine humaine, j'estime que l'information est peu robuste et l'analyse est peu fiable.

Cohérence, également, entre les niveaux stratégique et tactique. Il doit exister une cohérence entre les capteurs de niveau stratégique que j'utilise en propre et les capteurs tactiques, bien souvent délégués aux unités de renseignement des différentes armées. C'est un gage d'efficacité.

Cohérence, enfin, entre les capteurs à proprement parler et les outils permettant de les exploiter. Cette cohérence doit être pensée dès l'origine pour éviter un gaspillage d'argent public.

En complément de cet impératif de cohérence, un deuxième impératif, pour la LPM, est de réussir la transformation numérique. Cela passe par l'exploitation des données de masse, à travers le programme d'architecture de traitement et d'exploitation massive de

l'information multisources par l'intelligence artificielle (Artemis.IA). Ce programme est structurant à la fois pour la DRM et pour la fonction interarmées du renseignement. Il s'agit de capitaliser toutes les données que nous recueillons, de les faire interagir et de les partager – c'est une forme de centralisation des données puis de décentralisation des accès à l'ensemble des unités de la fonction interarmées du renseignement. Ce virage est essentiel : à défaut de l'opérer, nous en resterions au deuxième millénaire et nous ne pourrions pas optimiser l'usage des capteurs que l'on nous confie.

Le troisième défi concerne les ressources humaines – j'y reviendrai.

Le quatrième consiste à pérenniser l'organisation que j'ai mise en place le 1^{er} septembre dernier à travers le plan de transformation de la DRM. Cette nouvelle organisation est en quelque sorte une révolution copernicienne, rapprochant la recherche de l'exploitation, sous la forme d'entités géographiques ou thématiques. Elle mettra deux à trois ans avant de produire ses pleins effets, mais j'en perçois déjà les premiers balbutiements au bout de six mois.

Tous les capteurs qu'il est prévu de renouveler au cours de la LPM verront les données collectées partagées avec l'ensemble des services de renseignement du premier cercle, qu'il s'agisse de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ou de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), principaux services avec lesquels je collabore au quotidien.

Le doublement du budget de la DRM nous permettra, de disposer d'une forme d'agilité. il nous permet, par exemple, de codévelopper avec des start-up des outils innovants selon un rythme plus rapide que celui des grands programmes d'armement s'inscrivant dans la perspective pluriannuelle des LPM. Nous l'avons déjà fait durant la LPM en cours. L'enjeu est de conserver cette capacité pour rester dans la dynamique des évolutions technologiques.

Ensuite, le budget doit nous conférer une forme d'agilité permettant d'acheter des services. L'enjeu est de trouver un équilibre entre les outils patrimoniaux, achetés en propre, propriété de l'État, et l'achat de services. Je suis intimement persuadé que la complémentarité existant entre ces deux types de capacités permet à la fois de préserver une autonomie stratégique et de bénéficier d'une grande diversité de services, de redondance, de capacités, disponible pour tous.

Enfin, le budget nous permettra de développer les partenariats en matière de renseignement, notamment en Afrique, pour aider certains États à combattre le terrorisme. Cela passe par l'acquisition de capacités à leur profit, le développement de formations ou encore l'échange d'officiers de liaison.

Sur le plan des capacités à proprement parler, la LPM permettra le renouvellement de composantes spatiales, en matière d'imagerie et de systèmes électromagnétiques, le renouvellement de capteurs tactiques, que ce soit dans le domaine électromagnétique – le programme d'avions de renseignement à charge utile de nouvelle génération (Archange), par exemple, pour l'armée de l'air –, dans celui des drones – dans tous les milieux : terre, air et mer – ou celui des systèmes de biométrie dont nous avons besoin pour nos bases de données. Ces dispositifs relèvent principalement des armées et du patch renseignement.

Enfin, l'effort principal – car vraiment structurant – est celui qui portera sur les outils d'exploitation, à travers la convergence de nos systèmes d'information et l'outil Artemis.

Dans le domaine des ressources humaines également, la LPM devrait permettre de poursuivre la croissance de la DRM, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif, à travers l'acquisition de nouvelles compétences, rendues nécessaires par les développements technologiques et qui n'existent pas forcément au sein des armées : je pense, par exemple, au métier de *data scientist*, liés au développement de l'outil Artemis, la gestion du besoin d'en connaître ou dans le domaine numérique qui nécessitent d'utiliser des compétences qui n'existent pas dans les armées, notamment dans. Là encore, il faudra faire preuve d'agilité dans le recrutement de ce type de profils. Dans le même temps, j'ai pour ambition de développer les parcours de carrières croisés, entre services du premier cercle, d'une part, mais aussi entre la DRM et la fonction interarmées du renseignement, d'autre part. Je pars en effet d'un principe simple : être performant dans les métiers du renseignement suppose un investissement en matière de formation beaucoup plus important aujourd'hui qu'il y a quelques années, du fait de la complexité de l'environnement technique dans lequel nous évoluons.

J'ai l'ambition de maintenir les proportions actuelles entre le personnel militaire et le personnel civil – lequel représente environ 30 % des effectifs. Je compte, par ailleurs, confier à cette catégorie de personnel plus de responsabilités, comme j'ai commencé à le faire depuis l'été dernier.

Il est impératif également de travailler sur l'attractivité et la fidélisation du personnel de la DRM. Nous devons, enfin, augmenter le nombre de réservistes : l'ambition est de le doubler, comme dans l'ensemble du ministère, à l'horizon de 2030.

En conclusion, la DRM, avec la fonction interarmées du renseignement, est chargée d'apporter du renseignement militaire tant au CEMA qu'aux forces en opération. Les menaces s'additionnent les unes aux autres, avec chaque jour plus de missions à remplir. Cela nécessite un effort, qui est inscrit dans la LPM.

Je perçois trois lignes directrices : maintenir le cap de la transformation organisationnelle que j'ai engagée le 1^{er} septembre dernier, qui s'accompagne d'une transformation culturelle ; mener à bien la transformation numérique, qui va commencer à se concrétiser dans les semaines à venir ; s'adapter aux évolutions stratégiques permanentes, comme la DRM a pu le faire par le passé.

M. le président Thomas Gassilloud. Le budget de la DRM est proche de 55 millions d'euros. Le doublement dont il est question concerne-t-il directement la DRM, ou bien inclut-il un cofinancement des autres capteurs, notamment des patchs espace et cyber ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Le budget de la DRM doublera effectivement à l'horizon de la fin de la LPM. Cela permettra de financer l'agilité dans plusieurs volets, comme je l'expliquais. En complément, nous bénéficierons de l'effort consenti dans d'autres segments par chacune des armées pour renouveler les capteurs, notamment dans des domaines particuliers comme l'espace et le numérique, avec le remplacement du *Multinational Space-based Imaging System for Surveillance* (MUSIS) par

l'infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite (IRIS), et le développement du programme de capacité électromagnétique spatiale (Céleste).

M. Jean-Michel Jacques, rapporteur. Le projet Artemis est très intéressant. Il permettra peut-être d'optimiser le renseignement capté sur le terrain par les différents corps d'armée. Il est toujours difficile de savoir si une information est véridique et consolidée. L'écart par rapport à la vérité vous paraît-il très grand, au point de relativiser l'information passant par Artemis, ou bien le système tape-t-il dans le mille presque à chaque fois ?

Il me semble que vous avez dit : « tout renseignement est susceptible d'être déclassifié ». Ai-je bien entendu ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. La livraison d'Artemis commencera le mois prochain. Ensuite, le système montera en puissance jusqu'en 2030. C'est une opération d'armement à part entière, codéveloppée avec des industriels depuis plusieurs années. Les premiers appareils ont été livrés la semaine dernière à Creil. Initialement porté par la DRM, le projet l'est désormais par la DGA, ce qui est une très bonne chose, car le système est d'une complexité qui nous dépasse. C'est un outil de capitalisation de données dont le premier cas d'usage est le renseignement, et qui sera utilisé à d'autres fins, par d'autres entités du ministère, telles que le service de santé des armées ou la maintenance aéronautique, dans d'autres configurations mais sur le même principe : créer des lacs de données, c'est-à-dire les centraliser pour les confronter les unes aux autres, avec des outils d'intelligence artificielle, puis en décentraliser l'utilisation à travers des outils de déport.

À l'horizon de 2030, nous bénéficierons de l'ensemble des fonctionnalités d'Artemis, aussi bien sur le porte-avions en Méditerranée orientale qu'au PC des forces françaises au Sahel, à N'Djamena.

Le principe est de collecter l'ensemble des données existantes – qu'il s'agisse de celles qui sont hébergées ou collectées par la DGSE, boulevard Mortier, au profit de tous les services du premier cercle, de celles qui sont collectées par les satellites, dont je suis le principal client, de celles qui sont collectées en sources ouvertes sur internet et de celles qui sont collectées par des sources humaines dans le monde entier, etc... – et de les faire interagir dans le temps et selon leur nature. Faire en sorte que ces données très hétérogènes puissent interagir nécessite, en amont, un travail normatif considérable, ainsi qu'une gestion du besoin d'en connaître, de façon à ce que les secrets les plus stratégiques relatifs à la dissuasion ne soient pas forcément accessibles aux spécialistes de la traque de terroristes.

Il s'agit d'un outil stratégique pour la DRM. Au début de la précédente LPM, un retard industriel a obligé mes prédécesseurs à basculer vers Artemis. Nous avons quelques semaines de retard par rapport au calendrier idéal, mais cela reste dans l'épaisseur du trait. La balle est dans le camp des industriels : du côté de la DRM, des armées et de la programmation, tout est bien structuré.

Je suis profondément attaché à la transparence. Mais la notion de secret est également essentielle. Elle n'a pas pour objet de faire chic : il s'agit de protéger nos accès, car c'est ce qu'il y a de plus précieux pour un service de renseignement. C'est non seulement ce qui nous a permis d'avoir du renseignement aujourd'hui, mais aussi ce qui nous permettra d'en avoir

demain. Le secret a aussi pour but de protéger les forces engagées en opération, et plus globalement les intérêts de la nation.

Il peut être décidé de manière conjoncturelle, au niveau politique, de déclassifier des documents à des fins d'influence, dans le cadre de la stratégie nationale. Les Anglo-Saxons ont fait un grand usage de cette méthode depuis le début de la guerre en Ukraine – avec succès, parfois, mais la pratique a également montré certaines limites. C'était l'objet de mon message subliminal : faire un usage immodéré de la déclassification de documents peut avoir des effets pervers. Du reste, le recours régulier à cette pratique en amont du 24 février 2022 n'a pas empêché Vladimir Poutine d'envahir l'Ukraine. Par ailleurs, quand on habitue l'opinion publique, les partenaires ou les adversaires à déclassifier systématiquement, le jour où on ne le fait pas, on inverse en quelque sorte la charge de la preuve. Déclassifier crée des fragilités. Il est possible de le faire de temps en temps, mais cela doit rester une décision politique exceptionnelle.

M. le président Thomas Gassilloud. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

Mme Anne Le Hénanff (HOR). Dans le cadre de la révision de la LPM, en juillet 2022, les services de renseignement rattachés aux armées avaient formulé des demandes auprès du Président de la République à propos des algorithmes, des données et des cookies. L'article 21 du projet de loi alloue globalement 5 milliards d'euros d'investissements dans le renseignement militaire et élargit le champ du renseignement dans plusieurs domaines. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne la surveillance algorithmique et la détection de cyberattaques. Comment le renseignement militaire continuera-t-il d'intensifier la détection des menaces cyber avec les crédits alloués et le périmètre qui a été défini ? Des discussions sont-elles en cours pour élargir la surveillance dans ce domaine – ce qui, je l'espère, arrivera dans un avenir proche ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Le recours aux algorithmes est un champ nouveau. Il est complexe. La pratique reste donc expérimentale, même si elle commence à produire des effets. Cela permet, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, d'avoir une approche prédictive. Ce champ n'est pas encore pleinement utilisé par le renseignement militaire. L'appropriation de l'outil nécessite du temps et une technicité que la DRM n'a pas encore aujourd'hui, mais qu'elle a pour ambition d'acquérir demain. Cette mesure ne figure pas dans la LPM, mais il est envisagé de la faire figurer dans les textes ultérieurs.

Mme Anne Le Hénanff (HOR). Vous dites « demain » : quelle est l'échéance ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Le projet est étudié par les services de renseignement et des discussions sont en cours avec la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT).

Mme Anne Genetet (RE). La LPM prévoit une augmentation globale des effectifs. Qu'est-ce qui vous a été promis en la matière ? Que souhaiteriez-vous obtenir ?

Le départ d'agents civils ou militaires vers des structures dépendant d'intérêts étrangers, en France ou ailleurs, fait l'objet de l'article 20. Cet outil législatif vous suffit-il ou faut-il le compléter ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Je ne suis pas entré dans le détail en ce qui concerne les effectifs. La DRM rassemble 1 900 personnes, en augmentation depuis l'entrée en vigueur de la LPM actuelle, et il est prévu que la hausse se poursuive, à raison de 300 personnes environ. Dans le même temps, un doublement des effectifs de la réserve est prévu. Je dispose de 250 réservistes environ. L'objectif est de monter à 500 à l'horizon de la fin de la LPM.

Au-delà des chiffres, ce sont des compétences qui m'intéressent. Avoir des compétences précises tout en s'inscrivant dans les volumes nécessaires pour optimiser l'usage des nouveaux outils dont nous disposerons relève d'une dentelle assez fine.

En ce qui concerne la possibilité pour les militaires de se reconverter, les dispositions prévues répondent aux attentes des services.

M. Vincent Bru (Dem). La France s'est retirée du Mali, mais elle reste présente en Afrique. Sa présence dans l'est de l'Europe – en particulier dans les États baltes et en Roumanie – a connu une évolution notable. Par ailleurs, elle poursuit ses missions au Levant. Comment comptez-vous réorganiser la DRM au regard de la redéfinition des zones d'opération et de l'augmentation des effectifs ?

Le cyber et le spatial font partie des nouveaux dangers mentionnés dans la LPM. Comment entendez-vous appréhender ces nouveaux espaces de conflictualité ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Les menaces et les zones de crise s'ajoutent les unes aux autres. L'évolution des priorités oblige à certains renoncements. Comme je vous l'expliquais, le domaine du renseignement est infini, alors que les moyens, par nature, sont finis. Ma mission principale est de prioriser.

J'ai profondément réorganisé la DRM le 1^{er} septembre dernier. En réalité, j'ai créé sept petites DRM et rapproché, dans chacune d'entre elles, la recherche et l'exploitation, selon une logique géographique ou thématique. J'ai donné à chaque chef de plateau une totale autonomie, sous ma responsabilité et mon contrôle bienveillant, pour la gestion de son plan de recherche et l'animation d'une certaine forme de subsidiarité par rapport aux unités de la fonction interarmées du renseignement. Le plateau chargé de l'Ukraine travaille avec les unités de la marine nationale qui s'occupent de la surveillance de la situation maritime en mer Noire, avec l'unité de l'armée de l'air dédiée au suivi de situation dans la zone, etc. Chaque petite DRM est également responsable de la production et de la diffusion du renseignement, ainsi que d'une politique partenariale décentralisée à son niveau, tout en sachant que la tour de contrôle est située au niveau de mon état-major.

Cette nouvelle organisation permet de gagner en agilité dans la production du renseignement, d'avoir un cycle du renseignement beaucoup plus rapide entre la recherche et l'exploitation, une capacité d'approfondissement accrue, et chacun des plateaux est en liaison avec toutes les unités de la fonction interarmées du renseignement – c'est-à-dire de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air, du commandement de l'espace, du comcyber et du

commandement des opérations spéciales. Au quotidien, chacun de ces plateaux interagit et organise une certaine forme de subsidiarité dans la recherche de renseignement entre le niveau stratégique – à savoir la DRM – et le niveau tactique.

M. Frédéric Boccaletti (RN). Mes propos ne visent en aucun cas à juger le travail des agents de la DRM, qui prennent des risques, et je salue votre action précieuse. Toutefois, en ce qui concerne l'Ukraine, vos services n'ont pas totalement appréhendé la virulence et l'imminence de l'attaque russe. Que s'est-il passé ? Comment éviter que cela ne se reproduise – même si les pistes de réorganisation que vous avez évoquées sont déjà des réponses pertinentes ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Je comptais aborder le sujet de ma propre initiative, mais finalement je l'ai enlevé de mon propos liminaire. Je vous remercie donc de me poser la question.

Il convient de distinguer trois choses : le renseignement que l'on produit, ce qui en est fait et ce que l'on en dit. En ce qui concerne la guerre en Ukraine – j'en parle d'autant plus librement que je n'étais pas en fonction –, plus d'un an avant le 24 février 2022, la DRM avait suivi la montée en puissance du dispositif russe sur le pourtour de l'Ukraine. Elle avait vu les capacités augmenter et les potentialités que celles-ci offraient, ainsi que le coût qu'aurait cette guerre pour les armées russes si elle était déclenchée. Quatorze mois plus tard, force est de constater que les faits ont plutôt donné raison aux analyses de la DRM.

M. le président Thomas Gassilloud. Qu'est-ce qui relève de la DGSE et qu'est-ce qui relève de la DRM, notamment en ce qui concerne l'analyse de l'intentionnalité politique des forces russes ? Si nous comprenons bien, la DRM est chargée d'évaluer objectivement les moyens déployés, mais est-il aussi de votre responsabilité de déterminer si telle ou telle partie a l'intention politique d'avancer, ou bien bascule-t-on alors du côté de la DGSE ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. L'intentionnalité politique ne relève pas de la mission de la DRM. L'analyse des rapports de force, des capacités des belligérants, de leur profondeur stratégique dans le domaine militaire, des capacités de leur base industrielle et technologique de défense, de la régénération des capacités : tel est le cœur du métier de la DRM.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NUPES). Nous avons compris, en auditionnant vos collègues des autres services, que les arbitrages définitifs n'avaient pas encore été rendus. Je vous invite donc à nous préciser vos attentes.

En ce qui concerne la mutualisation avec les autres services, quelle serait, selon vous, la formule optimale ? La ventilation par patch n'est pas très lisible pour nous. Comment espérez-vous récolter, dans les différents patches, la part qui vous revient ?

S'agissant de l'achat de services, quel est selon vous le bon mix ? La DGA a notifié à Preligens un contrat de sept ans d'un montant de 240 millions. Quand on met ce chiffre en rapport avec les 55 millions de votre budget courant, on ne peut que s'interroger sur le poids de ces entreprises et leur force par rapport aux services souverains. Quelles garanties de sécurité avez-vous vis-à-vis de ces grands prestataires qui s'imposent progressivement ?

Le dimensionnement du programme Archange est-il pertinent ? Quant au calendrier, on a l'impression qu'il a été décalé : alors que certains appareils étaient attendus pour 2025, le tableau figurant dans le rapport annexé en mentionne trois à l'horizon de 2030. Restera-t-on dans l'expectative jusqu'à cette date ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Les besoins de la DRM sont satisfaits par de nombreuses entités : elle est beaucoup moins homogène que ne le sont les autres services de renseignement. Cela constitue à la fois une faiblesse et une force. Le fait que mon service et les différentes armées soient profondément imbriqués et que nous soyons tributaires d'elles est en parfaite cohérence avec la mission que nous exerçons au quotidien, puisque nous fournissons un appui en renseignement aux armées en opération.

Ce dont j'ai besoin, ce sont des militaires, recrutés et formés par les différentes armées ; de personnel civil, recruté par la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) ; enfin, de capteurs tactiques portés par le projet global de chacune des armées. Ces capteurs de renseignement sont absolument nécessaires pour garantir la cohérence globale de ma mission. En complément, il existe des capteurs de niveau stratégique, qui sont plus visibles, plus volumineux et plus onéreux. Ceux-là aussi sont, pour l'essentiel, également portés par d'autres entités que le DRM, en dépit du fait que j'en sois le client principal. Le patch renseignement héberge le budget de la DRM et non l'intégralité du budget servant à la DRM pour produire du renseignement. C'est du budget de la DRM que nous parlons ; il permettra d'avoir l'agilité dont je parlais, s'agissant du développement technologique, de l'achat de services et de l'appui aux partenaires.

Prelogens est une start-up avec laquelle nous avons développé, pendant quelques années, un outil qui nous permet, grâce à l'intelligence artificielle, d'exploiter beaucoup plus rapidement des images satellites. Le concept est très simple : il s'agit de détecter des anomalies ou changements par rapport à l'image initiale. Au lieu de charger un analyste d'interpréter inutilement des milliers d'images, il est averti quand une image semble être différente des précédentes. C'est un outil qui nous permet de traiter un volume de données énorme.

Vous vous référez à un contrat de 240 millions d'euros. En fait, c'est un plafond de contractualisation sur une durée de sept ans avec cette start-up. Rien ne dit que le contrat avec Prelogens atteindra cette somme.

Je suis persuadé que, si nous voulons rester compétitifs par rapport à nos adversaires, nous devons être agiles sur le plan technologique et essayer de codévelopper avec des start-up des outils permettant de progresser. Nos ennemis, eux, ne prennent pas de pincettes quand il s'agit de faire preuve de créativité et de se doter d'outils leur permettant de mettre en œuvre leurs mauvaises intentions.

Archange est une capacité de renseignement d'origine électromagnétique aéroportée qui succédera aux avions Transal C160 Gabriel, dont le retrait a été décidé en 2022. Une mesure de réduction de cette perte temporaire de capacité a été prise par l'armée de l'air : le contrat Solar permettra ainsi, pendant la période 2024-2028, de bénéficier d'une capacité de renseignement d'origine électromagnétique aéroportée, dans l'attente de l'arrivée des Archange. S'agissant de ce programme, trois vecteurs sont prévus à l'horizon de 2030, avec une première livraison en 2028.

M. le président Thomas Gassilloud. Le programme Archange est développé sur la base de Falcon, n'est-ce pas ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Exactement.

M. le président Thomas Gassilloud. Ces avions emmagasineront-ils des données pour qu'elles soient traitées au retour, ou bien les enverront-ils en temps réel par l'intermédiaire d'un satellite de communication ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Les deux. Il y aura un équipage à l'arrière du Falcon, ce qui permettra de réorienter en boucle courte les capteurs embarqués, tout en retransmettant une partie des données vers des stations au sol.

Mme Mélanie Thomin (SOC). Merci de nous rappeler votre action essentielle aux côtés des forces armées en opération.

La DRM était particulièrement impliquée dans le renseignement opérationnel en soutien à Barkhane et à la force Sabre, au Sahel. Dans quelle mesure la réarticulation du dispositif et le désengagement progressif marquent-ils une rupture dans les missions de votre direction ? Au regard du budget des opérations extérieures (Opex), comment la LPM prend-elle en compte ce changement majeur et rapide ? La coordination avec la DGSE sera-t-elle revue pour les théâtres où les armées sont encore présentes ?

En ce qui concerne l'anticipation et la prospective, on a reproché à la DRM de ne pas avoir cru à l'invasion russe. Dans quelle mesure ce reproche imprègne-t-il la rénovation de votre direction ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. La guerre en Ukraine et l'évolution du dispositif en Afrique ont nécessité une réorganisation profonde de la DRM. Il a fallu opérer une bascule de priorités. Toutefois, il est impératif de préserver une capacité de renseigner sur la menace terroriste, car celle-ci n'a pas disparu. Nous sommes encore présents dans plusieurs pays d'Afrique ; nous aidons nos partenaires africains à faire face à l'extension de la menace terroriste, notamment vers le golfe de Guinée. Cet appui à différents pays nécessite que nous maintenions une compétence dans ce domaine.

La réorganisation se traduit par des changements rapides, engagés il y a plus de deux ans en ce qui concerne la question russo-ukrainienne. L'atteinte de la pleine efficacité de la nouvelle organisation est progressive ; elle ne saurait être parfaite en peu de temps. L'acquisition de certaines spécificités et compétences demande du temps – je pense aux linguistes, par exemple : j'ai besoin de beaucoup plus de linguistes russophones que mes prédécesseurs, il y a cinq ans, et c'est aussi vrai pour les sinisants. Nous en avons quelques-uns, naturellement, mais jamais assez. Nous faisons appel à des outils d'intelligence artificielle, mais ils ne sont pas assez précis. Nous montons donc en puissance dans ce domaine également. Il y a donc à la fois une adaptation de l'organisation de la DRM depuis le 1^{er} septembre 2022 et la préservation de compétences spécifiques, par exemple la connaissance des doctrines russes, ou tout simplement celle de la guerre de haute intensité. Mes prédécesseurs ont été visionnaires en ne renonçant pas complètement à celles-ci.

La coordination avec la DGSE se poursuit d'autant plus facilement que cette direction s'est réorganisée à peu près en même temps que nous – à compter du 1^{er} novembre en ce qui la concerne ; Bernard Émié a dû vous en parler hier. Même si cette nouvelle organisation n'est pas similaire à celle de la DRM, une sorte de continuité existe pour certaines missions, notamment s'agissant des domaines géographiques. Un dialogue très naturel, presque quotidien s'est établi entre les centres de mission de la DGSE et les plateaux de la DRM, ce qui permet d'assurer une bonne complémentarité.

Pour ma part, je fais une différence entre l'anticipation et la prospective. J'estime que l'anticipation concerne une période de six à vingt-quatre mois et qu'au-delà on passe dans le domaine de la prospective. Selon moi, la prospective n'est pas nourrie par du renseignement : elle s'appuie sur des études géographiques, historiques, sociologiques ou démographiques. Le renseignement a une durée de validité courte : au-delà de deux ans, un renseignement collecté a peu de chance d'être réellement utile. Je confie à chaque plateau la mission d'agir sur les trois temps du renseignement : court, moyen et long – cela concerne donc aussi l'anticipation.

Concernant l'Ukraine, la DRM avait suivi la montée en puissance du dispositif russe à travers l'exercice Zapad, qui s'est déroulé en 2021, puis en 2022, l'évolution du dispositif dans la profondeur russe, avant le franchissement de la frontière le 24 février 2022. Elle avait analysé le coût qu'aurait cette intervention pour l'outil de défense russe, au regard des capacités détenues par les Ukrainiens. Bien évidemment, c'est l'analyse du rapport de forces entre les belligérants qui fait la pertinence du propos. C'est ce à quoi je m'efforce au quotidien.

M. le président Thomas Gassilloud. Nous en arrivons aux questions des autres députés.

Mme Delphine Lingemann (Dem). Ma question porte sur le recours au renseignement d'origine sources ouvertes (Osint) dans le cadre du renseignement militaire. Ce type de renseignement est largement utilisé pour contrecarrer la diffusion de fake news et la désinformation. Elle est aussi d'un grand secours sur le plan tactique, voire stratégique, pour glaner des informations à caractère militaire. L'une des forces de l'Osint est qu'il s'appuie sur la société civile, créant d'efficaces réseaux transnationaux. Sa faiblesse tient à la fiabilité des informations et au risque de désinformation, voire de manipulation.

Comment traitez-vous spécifiquement les données recueillies par ce moyen ? Pensez-vous qu'un cadre législatif soit utile en la matière ? Pourrions-nous faire appel aux réserves opérationnelles pour faire remonter les informations recueillies de cette façon, voire pour les traiter ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. L'Osint est une partie du champ informationnel ; nous ne pouvons donc le négliger. Au quotidien, nous utilisons l'Osint : chaque plateau compte plusieurs « osinteurs », chargés de travailler sur des sources ouvertes de façon à recueillir des informations. Elles sont ensuite retraitées et complétées par les productions des capteurs – de l'imagerie, de l'électromagnétique, de l'humain ou du renseignement d'origine cyber – pour accroître leur niveau de fiabilité. Une information en sources ouvertes est fiable à 50 % ou 60 %, en fonction de la connaissance que vous avez du fil twitter ou du blog. Or mon métier est de fournir une information fiable à

95 % ou 96 %. Augmenter le niveau de certitude, consolider la source ouverte nécessite une approche « multi-int ».

L'Osint joue pour nous le rôle de lanceur d'alerte ; à ce titre, il est très utile. À partir de là, nous approfondissons le renseignement. En dehors de la source ouverte disponible pour tous, il y a des outils de recherche dans l'internet profond, non accessible par un moteur de recherche comme Google. Ces outils nous permettent de puiser dans 90 % des informations existant sur internet, contre 10 % pour le grand public. Le risque face à un tel volume d'informations est évident : c'est celui de se noyer.

L'Osint est une source d'information que nous intégrerons dans l'outil global Artemis. Nous confronterons ces informations à d'autres, issues de capteurs de renseignement.

Nous contribuons également à lutter contre les opérations d'influence. Nous travaillons en coordination étroite avec les structures dédiées qui existent au sein des armées, de façon à leur permettre de bâtir des narratifs ou des contre-narratifs et de déjouer certaines opérations d'influence de nos compétiteurs. Cette question est pleinement intégrée dans l'espace de conflictualité dans lequel nous agissons.

Le cadre législatif pour agir dans le domaine de l'Osint existe et il est suffisant.

Nous recourons aux réservistes, parmi d'autres personnes. Certains de mes « ostineurs » sont réservistes, d'autres d'active. Ils sont parfaitement interchangeable, et j'ai besoin des deux.

M. Christophe Blanchet (Dem). Avec plusieurs collègues, nous avons assisté à l'opération Poker. C'était une expérience passionnante. Lorsque l'on passe à l'ordre terminal, tout retour en arrière est impossible. Continuez-vous cependant à diffuser de l'information au-delà ? Si oui, quelle est-elle ? Jusqu'à quel moment agissez-vous, et à partir de quand la DGSE prend-elle le relais ?

Il y a quelques mois, trois de nos interlocuteurs nous ont parlé de communautés d'internautes qui, à partir de l'image d'un simple aileron, étaient capables d'identifier un avion et d'indiquer où il se trouvait. L'organisation d'une réserve citoyenne, ou la désignation de référents citoyens pour animer de telles communautés, permettraient-elles de vous accompagner, de structurer le renseignement et de le diffuser ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Votre question relative à l'opération Poker est sensible... Je vous répondrai de façon volontairement imprécise. Nous recueillons du renseignement en permanence, bien évidemment.

La DRM s'en tient aux capacités militaires des adversaires, quand la DGSE s'intéresse aux décisions politiques. Chacune des deux maisons recueille en permanence des informations, comme il se doit, pour nourrir l'échelon décisionnel, c'est-à-dire les responsables politiques et le chef d'état-major des armées.

M. le président Thomas Gassilloud. Vous avez dit que le renseignement sur la dissuasion était votre première priorité. Cela concerne-t-il aussi bien la force de frappe de nos adversaires que leurs capacités d'interception ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Cela concerne leurs capacités offensives et défensives.

M. le président Thomas Gassilloud. La direction des applications militaires (DAM), au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), a des capteurs dans le monde entier pour détecter d'éventuelles explosions nucléaires. Vous apportent-ils également des informations relatives aux essais nucléaires ?

M. le général de corps d'armée Jacques Langlade de Montgros. Nous travaillons avec eux, effectivement, de la même façon que nous travaillons avec la DGA et les armées.

En ce qui concerne les communautés d'internautes, c'est un sujet sur lequel nous réfléchissons. Il existe des capacités d'expertise que nous n'avons pas forcément en propre. Nous faisons déjà appel à des réservistes ayant une expertise dans des domaines très techniques que nous ne serions pas en mesure de détenir en propre dans la durée, à entretenir. Parfois même, les personnes auxquelles nous faisons appel n'ont pas de contrat de réserve. Il ne faut pas être prisonnier d'un formalisme excessif, dans un monde où l'on a parfois besoin de compétences extrêmement variées ou relevant de niches. Je vise plutôt à développer notre carnet d'adresses en complément de l'augmentation du volume des réservistes.

Le recours à des communautés d'internautes est envisagé, mais la chose n'est pas simple. Il y a des risques d'instrumentalisation, la fiabilité des internautes doit être évaluée. Nous n'avons donc pas encore franchi le pas, et il me paraît compliqué de le faire.

M. le président Thomas Gassilloud. Nous espérons que le système d'information des réservistes opérationnels connectés (ROC) sera déployé et qu'il vous permettra, au-delà des réservistes servant dans votre direction, d'aller piocher dans les compétences qui s'y trouvent. Parmi les 40 000 réservistes des armées, je suis sûr que des dizaines parlent russe et pourraient être mobilisés ponctuellement pour exercer des missions de linguistes.

Merci beaucoup, général. Nous sommes désormais mieux renseignés sur la DRM. Nous serons mobilisés, dans le cadre de la LPM, pour que des moyens adaptés soient mis à votre disposition.

*

* *

La séance est levée à dix-sept heures vingt.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Pierrick Berteloot, M. Christophe Blanchet, M. Frédéric Boccaletti, M. Vincent Bru, M. Thomas Gassilloud, M. Jean-Michel Jacques, M. Jean-Charles Laronneur, Mme Anne Le Hénanff, Mme Delphine Lingemann, Mme Josy Poueyto, M. Aurélien Saintoul, Mme Mélanie Thomin

Excusés. - M. Xavier Batut, M. Julien Bayou, M. Mounir Belhamiti, M. Christophe Bex, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Steve Chailloux, Mme Cyrielle Chatelain, M. Yannick Favennec-Bécot, Mme Anne Genetet, M. Bastien Lachaud, M. Olivier Marleix, Mme Lysiane Métayer, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, Mme Valérie Rabault, M. Fabien Roussel, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, Mme Nathalie Serre